



## CONDITIONS D'INSCRIPTION

LE POUVOIR DE LA MARIONNETTE - Atelier professionnel - Animé par Neville Tranter

Du 31 octobre au 3 novembre 2022

---

### Critères d'admission

L'atelier professionnel est destiné aux artistes pouvant faire état d'une formation artistique reconnue et/ou d'une pratique professionnelle significative dans le domaine des arts scéniques.

Le marionNettes – festival international a défini avec Neville Tranter, le mode de sélection adapté à cet atelier.

Tous les dossiers d'inscription sont étudiés et la sélection est annoncée, généralement, au plus tard deux semaines avant le début de l'atelier.

### Attestation

Une attestation de participation est délivrée à l'issue de l'atelier, aux personnes ayant effectivement suivi l'ensemble du stage.

### Financement

A certaines conditions restrictives, les ORP peuvent entrer en matière pour une prise en charge financière des Ateliers professionnels. Le syndicat suisse romand du spectacle (SSRS) se tient à votre disposition pour vous renseigner et vous aider dans vos démarches auprès des ORP. Les candidat-es sont seuls responsables des démarches visant à une prise en charge financière partielle ou complète des coûts de la formation. L'intégralité du coût de la formation est à verser après confirmation de l'admission, à la date indiquée dans le formulaire.

### Procédure d'inscription

Les inscriptions à l'atelier professionnel doivent impérativement être adressées par courrier postal à l'intention du marionNEttes – festival international et accompagnées du formulaire d'inscription dûment rempli. Les envois par mail et annonces téléphoniques ne sont pas pris en considération.

Le dossier doit comporter les documents suivants :

- Bulletin d'inscription complété et signé
- Lettre de motivation
- CV
- Copie des titres et/ou attestations

Le dossier doit impérativement faire valoir la formation professionnelle et/ou l'expérience scénique du/de la candidat-e.

En cas de nombre d'inscriptions insuffisant, le marionNETtes – festival international se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler l'offre.

L'inscription est définitivement valable après réception du paiement.

### **Désistement**

En cas de désistement pour l'atelier professionnel durant les 21 jours qui le précèdent, la moitié du montant de celui-ci est retenu ou exigé. Si le désistement a lieu à partir du premier jour d'Atelier, le montant total est retenu ou exigé. En cas de désistement en dehors des délais mentionnés ci-dessus et quel que soit le motif, le 10% de la finance d'inscription est retenu ou exigé. Seuls les désistements ou annulations écrits sont pris en considération.